



**PROCÈS-VERBAL** du conseil d'établissement de l'École Georges-Vanier, tenu le 6 octobre 2014, à l'École Georges-Vanier située au 3995, boul. Lévesque Est, Ville de Laval, à 19h00.

**1. Le mot de bienvenue a été présenté par la directrice**

**Présences:**

Mmes Roustan Fabienne  
Abdelouafi Laaroussi  
Montmagny Guylaine  
Vellone John  
Morin Stéphane  
Gévry Stéphanie  
Gagnon Marie-Louise  
Gagnon Richard  
Goyette Bernard  
Plourde Claude  
Vallée Steeve  
Thériault Rachel  
Gratton Noémie

**Absences:**

Anderson Pierre

**Invités :**

**2. Présentation des membres**

**3. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour a été adopté tel quel.

**4. Question du public**

Aucune

**5. Élection aux postes**

- Président : **M. John Vellone**
- **Vice-présidente : Madame Fabienne Roustan**
- Secrétaire : Madame Guylaine Montmagny

**6. Adoption du procès-verbal du 10 juin 2014**

Adopté tel quel

Proposé par M. Steeve Vallée

	<p><b>7. Informations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Du président(e) : <b>Présentation des membres du CÉ et explication du rôle.</b> M. Vellone demande aux membres participants au CÉ de se présenter et souligne la présence de Madame Noémie Gratton, représentante des élèves.</li> <li>• Du la directrice : La cohorte 2014-2015 est bonne. Il y a eu deux alarmes de feu, un canular (déclenchement de l'alarme). Suite à ce dernier, les élèves ont été avisés que des mesures disciplinaires et une plainte à la police seront faites à quiconque posera ce geste.</li> <li>• Du représentant du comité de parents : Madame Gévry n'avait pas encore reçu les dates de rencontre du CP</li> <li>• Du représentant du gouvernement étudiant : Aucun</li> </ul>																					
CE-14/15-03	<p><b>8. Règles de régie interne</b> M. Vellone explique aux nouveaux membres du CÉ le déroulement des assemblées. Les documents seront transmis par courriel avant les rencontres, sauf exception.</p> <p>Proposé par Mme Guylaine Montmagny</p>																					
CE-14/15-04	<p><b>9. Entente athlétisme</b> L'école accueillera en 2015-16 des élèves athlètes de haut niveau en athlétisme. L'école a signé un protocole avec la Fédération .</p> <p>Proposé par Mme M-L. Gagnon</p>																					
	<p><b>10. Mesures : allocation supplémentaire – coupures</b> La commission scolaire doit restreindre les dépenses dans certaines mesures. Le conseil d'établissement doit faire des choix. Le montant à retrancher est de <b>14 760 \$</b>. Voici une proposition de coupures tel que discuté en CPE.</p> <p style="text-align: right;">Dépôt document #1 (17 sept. 2014) (avec modifications)</p> <p>Mesure À titre indicatif, montant des mesures reçues en 2013-2014 (1459 élèves) (303 élèves (réel))</p> <p><b>M30057 – Soutien au PI (nb d'élèves sous PI + nb d'élèves)</b> 57 262\$ (déjà engagé= 23 000\$)</p> <p><b>Mesure – Aide alimentaire</b> 28 411\$</p> <p><b>M-30059 – Libérations ponctuelle des enseignants</b> 11 743\$</p> <p><b>M30262 – Jeunes actifs au secondaire</b> 41 213\$</p> <p><b>M30027 – Formation virage numérique</b> 32 235\$</p> <p><b>SASAF (Évaluation nouvel élève)</b> 7462\$ Pays étranger.</p> <p><b>Montant à déduire : 14 760\$</b></p> <p>Coupes proposées :</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;"></td> <td style="width: 20%;"></td> <td style="width: 30%; text-align: center;"><u>MODIFICATIONS</u></td> </tr> <tr> <td>↑ M30057 – Soutien au PI</td> <td style="text-align: right;">2 000\$</td> <td style="text-align: center;">2000</td> </tr> <tr> <td>Mesure – Aide alimentaire</td> <td style="text-align: right;">3 000\$</td> <td style="text-align: center;">← 5000</td> </tr> <tr> <td>↑ M-30059 – Libérations ponctuelle des enseignants</td> <td style="text-align: right;">3 000\$</td> <td style="text-align: center;">3000</td> </tr> <tr> <td>— M30262 – Jeunes actifs au secondaire</td> <td style="text-align: right;">4 000\$</td> <td style="text-align: center;">← 2000</td> </tr> <tr> <td>M30027 – Formation virage numérique</td> <td style="text-align: right;">1 000\$</td> <td style="text-align: center;">1000</td> </tr> <tr> <td>SASAF</td> <td style="text-align: right;">1 760\$</td> <td style="text-align: center;">1760</td> </tr> </table> <p>Proposé par Madame Gevry <i>Rejeté à majorité</i></p>			<u>MODIFICATIONS</u>	↑ M30057 – Soutien au PI	2 000\$	2000	Mesure – Aide alimentaire	3 000\$	← 5000	↑ M-30059 – Libérations ponctuelle des enseignants	3 000\$	3000	— M30262 – Jeunes actifs au secondaire	4 000\$	← 2000	M30027 – Formation virage numérique	1 000\$	1000	SASAF	1 760\$	1760
		<u>MODIFICATIONS</u>																				
↑ M30057 – Soutien au PI	2 000\$	2000																				
Mesure – Aide alimentaire	3 000\$	← 5000																				
↑ M-30059 – Libérations ponctuelle des enseignants	3 000\$	3000																				
— M30262 – Jeunes actifs au secondaire	4 000\$	← 2000																				
M30027 – Formation virage numérique	1 000\$	1000																				
SASAF	1 760\$	1760																				

CE-14/15-05	<p><b>11. Reddition compte 13-14 et plan de réussite</b></p> <p>Monsieur Alain Paul nous explique la convention de gestion et de réussite;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation du nombre d'élèves qui ont réussi leur mandat annuel; sauf le secondaire 3;</li> <li>- Certains élèves cumulent d'importants retards notamment au niveau des arts ;</li> <li>- Sentiment d'appartenance, relation privilégiée entre l'élève et son conseiller;</li> <li>- D'ici 2015; augmentation de 2% du nombre des élèves qui réussit leur mandat annuel et de 2% le taux de diplomation.</li> </ul> <p>Cependant, les professionnels de l'école auraient aimé contribuer au plan de réussite. Monsieur Paul les consultera.</p> <p>On propose alors l'adoption.</p> <p>Proposé par : M. A. Laaroussi</p>
CE-14/15-01 CE-14/15-02	<p><b>12. Plan de réussite 2014-2015</b></p> <p>a) <i>Convention de gestion de réussite éducative 2013-2014</i></p> <p>Proposé par : M. A. Laaroussi</p>
CE-14/15-06	<p><b>13. Critères de sélection des directions d'école</b></p> <p>Statu quo</p> <p>Proposé par M. Bernard Goyette</p>
CE-14/15-07	<p><b>14. Calendrier des réunions</b></p> <p>Les dates proposées et adoptées pour les prochaines rencontres du C.É. :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) 06-oct-14 19 h 00</li> <li>2) 27-oct-14 Rencontre annulée</li> <li>3) 24-nov-14</li> <li>4) 15-déc-14</li> <li>5) 26-janv-15</li> <li>6) 23-févr-15</li> <li>7) 30-mars-15</li> <li>8) 04-mai-15</li> <li>9) 15-juin-15</li> </ol> <p>Proposé par Mme M.L. Gagnon</p>
	<p><b>15. Dénonciation d'intérêt des membres</b></p> <p>Point informatif</p>
CE-14/15-09  CE-14/15-08	<p><b>16. Projets et sorties à caractère éducatif et culturel</b></p> <p>Il y a eu une proposition officielle qui a été formulée, à laquelle;</p> <p><b><u>Lors de projets ou de sorties à caractères pédagogiques, éducatifs et culturels ne pouvant attendre à la prochaine rencontre du conseil d'établissement, la direction consultera les membres par courriel et ces derniers ont un délai de 24 heures pour répondre. Hors de ce délai, la réponse sera considérée comme positive.</u></b></p> <p>Cependant, si le CÉ trouve qu'il y a de l'abus de la part des enseignants, on retirera alors la proposition.</p> <p><b>Proposé par Claude Plourde</b></p> <p>Les sorties 1 à 6 ont été accepté. Il a eu beaucoup de discussions autour de la sortie numéro 7. <u>Sortie Camp de neige Mont Blanc</u></p> <p>Certains membres du CÉ s'insurgent du manque de sérieux de la présentation de cette sortie. Beaucoup de questions sans réponses. Les élèves participant à ce camp de neige sont-ils performants? Ont-ils un beau bilan? Peuvent-ils se permettre de perdre des journées de classe? Est-ce toujours les mêmes élèves qui participent étant donné que le prof-conseil est le même ?</p>

	<b>On demande le vote.</b> Approuvé en majorité.  Proposé par M. Bernard Goyette
	<b>17. Autres sujets;</b>  Aucun
	<b>18. Levée de l'assemblée à 21h23</b>